

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LÉONE-LÉVI

Revenu des classes ouvrières en Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 39-43

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__39_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV.

Revenu des classes ouvrières en Angleterre.

Nous trouvons, dans le *Times* du 27 septembre dernier, la correspondance, ci-après :

A l'éditeur du Times. — Monsieur, lors des élections générales de 1865, une discussion intéressante s'est élevée sur la question de savoir quel peut être le revenu des classes ouvrières dans le Royaume-Uni. J'ai fait beaucoup de recherches dans ce sens, car j'avais en vue, par la même occasion, d'arriver à une appréciation aussi approximative que possible du montant des taxes indirectes qu'elles acquittent. Ayant constaté personnellement une grande hausse des salaires dans les principaux centres industriels, j'entrepris de démontrer que leur revenu annuel pouvait s'élever au moins à 350,000,000 liv. st. M. Gladstone, postérieurement et à deux reprises, c'est-à-dire dans le Lancashire et à la Chambre des communes, l'a évalué à 250,000,000 liv. st., et cette appréciation a été contestée comme trop élevée.

L'auteur d'un article du *Times*, en l'attaquant dans ce sens, s'appuya sur une publication de M. le professeur Leone-Levi, un des membres éminents du bureau de la Société de statistique de Londres, et qui fait autorité dans ces matières. Après une correspondance échangée avec M. Gladstone et l'honorable président du Bureau du commerce, je me résolus à solliciter le concours de M. Leone-Levi pour l'étude approfondie de cette grave question. Le savant professeur accueillit ma demande avec une grâce parfaite, et, à la suite de recherches personnelles très-étendues dans les trois royaumes, il a pu réunir les éléments d'un travail complet, que j'ai l'honneur de vous communiquer, en vous priant de vouloir bien lui donner la grande publicité dont dispose votre feuille.

Agréer, etc.

M. T. Bass.

Cher Monsieur, à votre demande, j'ai fait une enquête approfondie sur l'état des salaires de la classe ouvrière du Royaume-Uni, et je suis heureux de pouvoir vous en soumettre le résultat. Il repose sur des recherches fort étendues, et notamment sur des informations puisées aux sources les plus sûres.

J'indiquerai d'abord ces sources ainsi que les principes qui m'ont guidé dans mes calculs. En ce qui concerne le nombre des travailleurs employés dans les différentes industries, j'ai recouru à la belle publication du gouvernement sur le recensement de la population en 1861, en complétant les nombres que j'y ai trouvés dans la mesure de l'accroissement de la population de 1861 à 1866, soit : 6 p. 100 pour l'Angleterre et le pays de Galles¹ (l'augmentation décennale, de 1851 à 1861, ayant été de 12 p. 100), et 3 p. 100 pour l'Écosse² (l'augmentation, pour ce pays, ayant été, dans le même intervalle, de 6 p. 100). Un semblable calcul n'était pas nécessaire pour l'Irlande, dont la population, par suite d'une émigration continue, réunie à d'autres circonstances, est au moins stationnaire.

1. La population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élevait, au milieu de l'année 1861, à 20,119,496 et en 1865 à 20,990,916. — Augmentation en 4 ans, 4.33 p. 100.

2. La population de l'Écosse s'élevait, au milieu de l'année 1861, à 3,066,633 et en 1865 à 3,136,057. — Augmentation en 4 ans, 2.26 p. 100.

Il est regrettable que le recensement de 1861 ne fasse aucune distinction entre les patrons et les ouvriers, et se borne à donner en masse les nombres des individus employés dans les manufactures. Dans la publication relative à celui de 1851, on trouvait un tableau du nombre des patrons par profession et des hommes à leur service; mais, probablement par suite de la difficulté d'obtenir un résultat exact, sans faire un dénombrement industriel complet, on a dû renoncer, en 1861, à recueillir ce double renseignement. Toutefois, en se reportant aux tableaux annexés au *census* de 1851, tableaux qui indiquent 129,000 patrons à cette époque, et en supposant que le rapport entre les maîtres et les ouvriers ne s'est pas modifié depuis, on peut en déduire le nombre actuel des uns et des autres.

Mes renseignements relatifs au taux des salaires ont été puisés aux sources suivantes : Dans le plus grand nombre des cas, j'ai recouru à des informations personnelles auprès des patrons et des ouvriers. Quant aux salaires des journaliers agricoles, j'en ai trouvé l'indication dans un rapport fait à la Chambre des communes en 1860. Les mélanges statistiques publiés annuellement par le *Board of trade* m'ont fourni les salaires courants des principaux centres industriels, conformément aux renseignements transmis généralement par les chambres de commerce. J'ai lu avec beaucoup de profit les communications faites, sur le même sujet, à la Société de statistique de Londres par M. Chadwick et le docteur Watt, de Manchester; par M. Burdy, de l'administration des pauvres; par le docteur Strang, de Glasgow, et à la Société des arts, par M. Ashworth et autres. J'ai fait également usage des documents insérés dans les journaux à l'occasion des grèves et meetings d'ouvriers dans les différentes industries.

En évaluant les profits des classes ouvrières d'après le nombre des personnes employées et le taux de leur salaire, on doit tenir compte du temps perdu, de la réduction accidentelle des heures de travail par les patrons, des jours de fête, des jours de maladie, des veilles, des temps de pluie ou de gelée qui arrêtent les travaux agricoles ou les constructions, des moments pendant lesquels les marins sont à terre, sans emploi, du temps perdu par accidents, changement d'outillage, etc., et des autres causes qui diminuent la somme totale des profits annuels de ces classes. Il importe également de tenir compte de ce fait que la durée des chômages, accidentels ou réguliers, diffère dans chaque industrie, suivant la situation commerciale d'une part, les habitudes et le caractère des classes ouvrières de l'autre.

Essayer de calculer ces pertes de temps et leur valeur pour chaque industrie serait à peu près impossible. J'ai donc pensé qu'il serait préférable d'adopter un équivalent qui consisterait à éliminer du nombre des ouvriers toute personne de 60 ans et au-dessus. A cet âge, la proportion des infirmes est nécessairement considérable, et le petit nombre de ceux qui le dépassent, éliminés de nos calculs, comme je viens de le dire, peut représenter les individus de 20 à 60 ans, qui chôment accidentellement, ou dont les profits ne représentent pas le salaire de 52 semaines¹.

Il faut, d'ailleurs, tenir compte 1^o des retenues faites par les patrons pour diffé-

1. En 1861, sur la population totale de l'Angleterre et du pays de Galles, qui était de 20,119,314 habitants, il y avait 1,460,606 (7.22 p. 100) personnes de 60 ans et au-dessus. Le chômage, ou le travail à journée réduite, peut être évalué à 4 semaines sur 52, ou 7.69 p. 100.

rents objets, tels que prêts de machines ou de métiers, entretien d'écoles, soins médicaux, etc.; 2° des dépenses pour achats ou réparations d'outils. On ne doit pas omettre non plus, pour l'estimation des salaires, les paiements faits par les sous-entrepreneurs à leurs metteurs en pièces, compagnons ou apprentis.

En ce qui concerne les ouvriers de moins de 20 ans, il conviendrait de distinguer entre les enfants et les adolescents; mais j'ai cru devoir prendre une moyenne pour la période entière de la minorité, en tenant compte, là où cela était nécessaire, des salaires d'apprentissage, etc.

Il y aurait beaucoup à dire sur les diverses catégories de personnes comprises sous la dénomination de *classes ouvrières*. Les statistiques officielles, par exemple, comprennent exclusivement sous ce titre toute personne se livrant personnellement à un travail manuel journalier. Quelques personnes ne considèrent comme ouvriers que ceux qui reçoivent des salaires hebdomadaires; d'autres, ceux-là seulement qui contribuent à la production nationale. Il semblerait aussi, d'après le plus grand nombre des définitions, que, pour justifier la qualification d'ouvrier, le travailleur doit dépendre d'autrui, à un titre quelconque, et non opérer pour son propre compte. D'un autre côté, dans beaucoup d'industries, les travailleurs sont payés par mois ou par trimestre, comme les marins et les domestiques. Il arrive aussi assez souvent que l'ouvrier est payé à la pièce et non par jour et par semaine. Dans beaucoup de cas, le patron stipule avec un sous-entrepreneur qui, à son tour, traite avec d'autres ouvriers. De même, bien que, dans un sens strictement économique, on ne considère comme ouvrier que l'individu qui contribue à la production de la richesse publique, pour ma part, je n'ai pas cru devoir refuser cette dénomination à un nombre considérable de domestiques, soldats, hommes de police, etc. J'ai donc compris sous le titre *classes ouvrières* tous les individus qui, travaillant pour autrui ou pour leur propre compte, se livrent à un travail manuel, que ce travail profite ou non à la production nationale.

Pour apprécier exactement si les salaires sont bas ou élevés, il est nécessaire de tenir compte de la nature et du degré de l'instruction générale et spéciale, à l'aide de laquelle un individu a été mis en position de gagner un salaire complet, des fatigues, des maladies, des pertes, des dangers inhérents aux diverses professions, de leur salubrité ou insalubrité, enfin du plaisir ou de la répugnance avec laquelle le travailleur les a embrassées. Mon plan n'était pas toutefois de déterminer le caractère plus ou moins rémunérateur des salaires, mais simplement d'en évaluer le montant. Et, à cet effet, il ne suffisait pas de considérer la somme totale de ces salaires en argent, il fallait encore y ajouter la valeur en numéraire de la nourriture, du logement ou autres profits en usage dans quelques industries.

Tels sont les principes qui m'ont guidé dans les appréciations qui suivent :

D'après les éléments de calcul que j'ai fait connaître plus haut, le nombre des travailleurs touchant un salaire dans les diverses industries du Royaume-Uni, peut être estimé comme il suit¹ :

1. Le *Census* divise les professions en six classes, savoir : enseignement; — domesticité; — commerce; — agriculture; — industrie; — professions indéfinies et improductives. Toute la classe des professeurs et instituteurs, une grande partie de celle des domestiques, enfin celle du commerce ont été exclues de mes chiffres,

Age.		Angleterre.	Écosse.	Irlande.	Royaume-Uni.
Hommes	de 20 à 60 ans	3,800,000	543,500	1,180,000	5,523,500
	au-dessous de 20 ans . .	987,000	122,000	246,000	1,355,000
Femmes	de 20 à 60 ans	1,830,000	328,000	513,000	2,671,000
	au-dessous de 20 ans . .	849,000	110,500	188,000	1,147,000
Totaux		7,466,000	1,104,000	2,127,000	10,696,500

Les salaires payés (par semaine) dans les diverses branches d'industries semblent pouvoir se résumer ainsi qu'il suit :

Ages.		Angleterre.	Écosse.	Irlande.
		Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Hommes	de 20 à 60 ans	27.00	24.60	17.20
	au-dessous de 20 ans . .	7.80	9.20	7.50
Femmes	de 20 à 60 ans	15.00	12.60	11.70
	au-dessous de 20 ans . .	10.20	9.80	8.80
Moyenne		19.40	16.90	14.10

Calculé d'après ce taux, le total des salaires s'élève aux sommes ci-après .

Ages.		Angleterre.	Écosse.	Irlande.	Royaume-Uni.
		Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Hommes	de 20 à 60 ans	5,432,500,000	725,000,000	1,087,500,000	7,245,000,000
	au-dessous de 20 ans . .	397,500,000	60,000,000	100,000,000	557,500,000
Femmes	de 20 à 60 ans	1,487,500,000	223,750,000	325,000,000	2,036,250,000
	au-dessous de 20 ans . .	470,000,000	58,750,000	90,000,000	618,750,000
Totaux		7,787,500,000	1,067,500,000	1,602,500,000	10,457,500,000

Je reconnais qu'un profit annuel de 10,457,500,000 fr. pour une seule¹ classe de la communauté peut sembler très-considérable. Il est certain qu'il dépasse de beaucoup le chiffre donné par M. Gladstone, qui le considérait comme plus près de 6,250,000,000 fr. que de 5,000,000,000 fr. Il est également supérieur à celui que j'ai indiqué moi-même dans un travail lu devant la *Société de statistique*, sous le titre : *De la distribution et du rendement des taxes*, travail basé principalement sur le *census* de 1851², rédigé, d'ailleurs, avant la hausse qui s'est produite dans les salaires pendant ces dernières années³, et dans lequel je faisais abstraction de la

1. Le montant annuel des revenus passibles de l'income-tax (qui n'atteint que ceux de 2,500 fr. et au-dessus) était, au 5 avril 1864, de 6,912,856,250 fr. pour l'Angleterre,
de 678,447,950 fr. pour l'Écosse,
de 578,083,325 fr. pour l'Irlande.

Total 8,169,387,525 fr. pour le Royaume-Uni.

En supposant qu'une portion quelconque, quelque minime qu'elle soit, du revenu des classes ouvrières, acquitte l'income-tax, nous aurons, pour le revenu total du Royaume-Uni les sommes ci-après :

	Revenu des classes ouvrières.	Revenu soumis à l'income-tax.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.
Angleterre	7,787,500,000	6,912,500,000	14,700,000,000
Écosse	1,067,500,000	677,500,000	1,745,000,000
Irlande	1,602,500,000	577,500,000	2,180,000,000
Royaume-Uni . . .	10,457,500,000	8,167,500,000	18,625,000,000

2. L'accroissement de la population, même d'après l'estimation de cette époque, était de plus de 1½ millions.

3. Une augmentation de 6 fr. par semaine, pour 11 millions de travailleurs, donne un total, par année, de 3,475,000,000 fr.

totalité des individus à la charge des paroisses. J'ai, d'ailleurs, compris dans mon nouveau calcul les salaires des domestiques, des soldats, des gens de police, etc., ainsi que la valeur en argent de la nourriture, etc.

Le détail du montant total des salaires est donné, pour chaque industrie, dans le tableau suivant :

	Angleterre. Francs.	Écosse. Francs.	Irlande. Francs.	Royaume-Uni. Francs.
Agriculture	1,100,000,000	200,000,000	575,000,000	1,875,000,000
Fabriques de tissus	825,000,000	150,000,000	200,000,000	1,175,000,000
Métallurgie	675,000,000	75,000,000	37,500,000	787,500,000
Constructions	875,000,000	100,000,000	87,500,000	1,062,500,000
Navigation et chemins de fer	625,000,000	37,500,000	30,000,000	692,500,000
Industrie de l'habillement.	525,000,000	125,000,000	175,000,000	825,000,000
Industrie minérale	325,000,000	50,000,000	»	375,000,000
Domesticité	1,175,000,000	125,000,000	200,000,000	1,500,000,000
Ouvriers ne se rattachant à aucune industrie définie.	425,000,000	50,000,000	175,000,000	650,000,000
Autres	1,237,500,000	155,000,000	122,500,000	1,515,000,000
Totaux	7,787,500,000	1,067,500,000	1,602,500,000	10,457,500,000

Il ressort de ces chiffres que le montant du revenu d'un ouvrier est, en Angleterre, de 27 fr., en Écosse de 24 fr. 60 c., et en Irlande de 17 fr. 20 c. par semaine. Souvent, il est vrai, il y a plus d'un travailleur dans une famille. Dans une famille de cinq personnes, deux, et même trois de ses membres gagnent généralement un salaire quelconque.

En résumé, en admettant qu'il y a, par famille, deux travailleurs gagnant un salaire, et en prenant pour base la moyenne de celui que reçoit un homme, une femme et un enfant, le revenu moyen par famille peut être estimé à 38 fr. 80 c. en Angleterre, 35 fr. 40 c. en Écosse, et 28 fr. 20 c. en Irlande. Sans doute, il ne s'agit ici que de résultats généraux, d'approximations et de simples évaluations; mais ces évaluations, déterminées avec le plus grand soin, se rapprochent de la vérité autant que le permettent des recherches de cette nature.

Je devrais peut-être ajouter au montant des salaires cette portion du revenu des classes ouvrières qui provient de l'intérêt de leurs dépôts aux caisses d'épargne (qui ne sont pas moindres de 960,000,000 fr.), dans les caisses des sociétés de secours mutuels, des sociétés pour la construction de logements d'ouvriers, pour l'acquisition de maisons et jardins, des sociétés coopératives, des sociétés d'assurance mutuelle contre les maladies et pour les inhumations, etc.; mais nous n'avons, en ce qui concerne les ressources de ces sociétés, que des comptes très-imparfaits; on sait seulement qu'elles s'élèvent à un chiffre très-élevé.

Agréé, etc.

LEONE-LEVI.

(Traduit de l'anglais par A. L.)